

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DSDEN84/19-818-39 du 10/06/2019

**CAMPAGNE DE VERIFICATION DE RESSOURCES ET DE TRANSFERT DES BOURSES
NATIONALES DE LYCEE - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Références : Décret n°2016-328 du 16 mai 2016 - Circulaire ministérielle n°2018-058 du 23 mai 2018 - Note ministérielle du 2 avril 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-058

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs - Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la campagne de vérification de ressources et de transfert des bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2019-2020, accompagnée des annexes.

Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 29 mai 2019

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

POLE ACADEMIQUE DES
BOURSES NATIONALES

à

Dossier suivi par

Hélène MALAPTIAS

Téléphone

04 90 27 76 77

Fax

04 90 27 76 38

Mél

helene.malaptias

@ac-aix-marseille.fr

Mesdames et Messieurs les proviseurs
Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissement privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale
- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Stéphanie ARIZZOLI

Téléphone

04 90 27 76 16

Fax

04 90 27 76 38

Mél.

pole.bourses

@ac-aix-marseille.fr

Objet : Bourses nationales d'études du second degré de lycée
Année scolaire 2019-2020

Conditions de vérification de ressources et de transfert

Réf. : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016

Circulaire n°2018-058 du 23 mai 2018

Note ministérielle du 2 avril 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-058

PJ : Imprimé « vérification de ressources sans transfert »
Imprimé « transfert avec ou sans vérification de ressources »
Bordereau d'envoi des vérifications de ressources
Bordereau d'envoi des transferts de bourses

49 rue Thiers

84077 Avignon

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h

13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :

26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

J'ai l'honneur de vous faire connaître les instructions relatives aux conditions de vérification de ressources et de transfert telles qu'elles sont déterminées par la réglementation.

La vérification de ces conditions s'effectuera en référence au barème national de l'année scolaire 2019-2020, à savoir les ressources figurant sur la ligne revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 relatif aux revenus de l'année 2017.

Les réexamens de situation, qu'ils soient à l'initiative du service ou à la demande de la famille, ne s'effectuent **qu'à la rentrée scolaire** et doivent me parvenir au plus tard à la date fixée ci-après. Je vous demande de veiller à ce que tous les élèves concernés devant faire l'objet d'une vérification de ressources ou d'un transfert soient en mesure de déposer un dossier dans les délais requis (sans attendre la date butoir) et **au plus tard le 17 octobre 2019.**

Vous remettrez à chaque famille concernée les imprimés joints à la présente note.

1) ELEVES SOUMIS A « VERIFICATION DE RESSOURCES »

Sont concernés les élèves boursiers nationaux :

- issus d'une classe du premier cycle en lycée et admis dans le second cycle ;
- admis à redoubler ;
- changeant d'orientation ;
- préparant une formation complémentaire de niveau IV ou V en un an ;
- préparant une mention complémentaire au diplôme déjà obtenu ;
- titulaires d'un CAP et préparant un autre CAP en un an ;
- titulaires d'un baccalauréat et préparant un autre baccalauréat en un an ;
- sollicitant un rétablissement de bourse, uniquement pour les élèves boursiers en 2018-2019 dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2018-2019 ;
- issus d'un dispositif relevant de la MLDS et admis en CAP ou 2nde PRO ;
- à la demande de la famille, lorsque la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de façon durable entre l'année des revenus pris en considération initialement et l'année 2017 ;
- à la demande de la famille, dans le cadre d'une modification de résidence exclusive de l'enfant.

Vous remettrez à chaque famille concernée un imprimé **de couleur bleue « vérification de ressources »**. Elle devra également renseigner le questionnaire « pour une étude rapide de vos droits » en fournissant tous les justificatifs utiles pour chaque rubrique concernée.

Pour la transmission à mes services, vous utiliserez les seuls bordereaux « vérification de ressources ». Les noms et prénoms des élèves y figureront par ordre alphabétique.

2) ELEVES NON SOUMIS A « VERIFICATION DE RESSOURCES »

- Elèves boursiers nationaux de lycée admis au niveau supérieur.
Ces élèves n'ont pas à présenter de nouveaux dossiers, la reconduction est automatique.

3) TRANSFERT HORS DE VOTRE ETABLISSEMENT

A) Sans vérification de ressources :

Sont concernés les élèves du paragraphe 2.

Vous remettrez un seul **imprimé rose « transfert »**.

B) Avec vérification de ressources :

Sont concernés les élèves du paragraphe 1.

Vous remettrez l'**imprimé rose « transfert »**. La famille devra transmettre les pièces justificatives demandées sur l'imprimé.

Très signalé:

Pour les transferts extérieurs à l'académie : il appartient à l'établissement d'origine de me transmettre les imprimés complétés, avec les bordereaux correspondants.

Pour les transferts intérieurs à l'académie (04-05-13-84) : il appartient à l'établissement d'accueil de me transmettre les imprimés complétés, avec les bordereaux correspondants.

4) REMARQUES

Vous voudrez bien reprographier les imprimés joints et **reproduits au format A3 en respectant les couleurs par type de dossier.**

Tous les élèves boursiers doivent être informés de ces formalités avant le 6 juillet 2019.

5) DELAI DE TRANSMISSION

Pour les vérifications de ressources et les transferts effectifs à la rentrée scolaire, la date limite de dépôt de dossiers est fixée au **17 octobre 2019.**

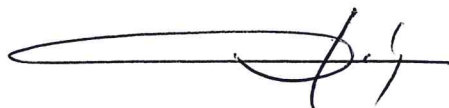
J'insiste sur le fait que les demandes déposées hors délai ne seront pas instruites et que la bourse ne sera pas reconduite.

Les dossiers seront transmis sous bordereau au plus tard le **22 octobre 2019 sans attendre la date butoir.** Les noms et prénoms des élèves y figureront par ordre alphabétique.

SIGNALE

Seules les demandes de transfert intervenant après le 17 octobre seront prises en compte en cours d'année scolaire. Je vous signale que pour ces situations, les bourses attribuées en début d'année scolaire ne feront pas l'objet de vérification de ressources. Les droits des élèves concernés seront réétudiés à la rentrée scolaire suivante.

Je vous remercie du soin que vous apporterez à la gestion de ces dossiers, en vérifiant que l'intégralité des rubriques a été renseignée par les familles et que les pièces justificatives utiles ont bien été jointes.



Christian PATOZ

BOURSES NATIONALES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

- VERIFICATION DE RESSOURCES SANS TRANSFERT

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT

<input type="checkbox"/> REDOUBLEMENT
<input type="checkbox"/> REORIENTATION
<input type="checkbox"/> RETABLISSEMENT (uniquement pour les élèves dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2018-2019)
<input type="checkbox"/> CHANGEMENT DE SITUATION (à la demande de la famille)
<input type="checkbox"/> SITUATION A REVOIR (demandée par le pôle académique)

Nom et prénom de l'élève :

Sexe : Féminin Masculin

N°INE (impératif) : _ _ _ _ _

Date de naissance de l'élève :

Nationalité :

L'élève est-il titulaire d'un diplôme de niveau IV ou de niveau V ?

OUI NON

Si oui, lequel ?

Date d'obtention :

Nom/adresse de l'établissement :	Classe fréquentée en 2018-2019 :
N°RNE :	Bourse au mérite : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Classe fréquentée en 2019-2020 :
	Régime scolaire :

A COMPLETER PAR LA FAMILLE

Nom et prénom du représentant légal : Père Mère Tuteur

Situation familiale : célibataire concubin(e) marié(e) divorcé(e) veuf(ve) pacsé(e)

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

RESERVE A LA DSDEN

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

TOTAL RESSOURCES :

Date d'effet :

A COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGALVous-même

Nom et prénom : Père Mère Tuteur
 En activité professionnelle : OUI NON Profession :

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre pacsé(e)

Nom et prénom : le père la mère autre (préciser)
 En activité professionnelle : OUI NON Profession :

Les enfants à votre charge :

NOM ET PRENOM DES ENFANTS A CHARGE (y compris le candidat boursier)	Date de naissance	Etablissement scolaire ou universitaire fréquenté - Profession -	BOURSIER	
			OUI	NON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER**Dans tous les cas : une copie complète de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017**

<u>SELON VOTRE SITUATION</u>	<u>Pièces complémentaires à fournir</u>
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin (e).
En cas de changement dans votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018	Votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018 et attestation de paiement récente de la CAF.
En cas de changement récent (en 2019) de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale et attestation de paiement récente de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2018	L'attestation de paiement récente de la CAF indiquant les personnes à votre charge. Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement récente de la CAF.

A COMPLETER EN CAS DE VERIFICATION DE RESSOURCES

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :

REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS (DEMANDEUR)	CONJOINT CONCUBIN
PROFESSION	PROFESSION

1 - Travaillez – vous ?

- êtes-vous salarié :

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

2 - Etes-vous au chômage ?

Depuis quelle date :

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi
OU la notification de refus ou de fin de droit).

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

3 - Etes-vous pensionné(e) ?

Depuis quelle date :

Invalidité, maladie Retraite civile ou militaire

(Joindre un justificatif précisant la date d'entrée en invalidité ou en retraite)

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

4 - Etes-vous en grave maladie/affection de longue durée ?

Depuis quelle date :

(Joindre une attestation de l'assurance maladie)

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

5 - Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?

Depuis quelle date :

(Joindre toute pièce officielle précisant la résidence des enfants).

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

6 - Etes – vous veuf(ve) ?

Date du décès du conjoint :

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

IMPORTANT :

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

- Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une amende de 2000 à 4000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi N° 68-690 du 31 juillet 1968, art.22) ; que toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande.

- Je m'engage à faire connaître à l'Administration tout changement important (positif ou négatif) qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date :

Signature du responsable légal :

Date limite de dépôt de dossier : 17 octobre 2019

OBSERVATIONS :

Date :

Visa du chef d'établissement :

BOURSES NATIONALES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

(Barrer la mention inutile)

- TRANSFERT AVEC VERIFICATION DE RESSOURCES
- TRANSFERT SANS VERIFICATION DE RESSOURCES

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT

<input type="checkbox"/> TRANSFERT <input type="checkbox"/> Dans l'académie <input type="checkbox"/> Hors académie Vérification de ressources <input type="checkbox"/> AVEC <input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> REDOUBLEMENT <input type="checkbox"/> REORIENTATION <input type="checkbox"/> RETABLISSEMENT (uniquement pour les élèves dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2018-2019) <input type="checkbox"/> CHANGEMENT DE SITUATION (à la demande de la famille) <input type="checkbox"/> SITUATION A REVOIR (demandée par le pôle académique)
---	---

Nom et prénom de l'élève :

Sexe : Féminin Masculin

N°INE (impératif) : _ _ _ _ _

Date de naissance de l'élève :

Nationalité :

L'élève est-il titulaire d'un diplôme de niveau IV ou de niveau V ?
Si oui, lequel ?

OUI NON

Date d'obtention :

Etablissement d'ORIGINE	Etablissement d'ACCUEIL
Nom/adresse :	Nom/adresse :
N°RNE :	N°RNE :
Classe d'origine :	Classe d'accueil :
Date de fin de scolarité :	Régime scolaire :
Date de cessation de paiement :	Date d'effet du transfert :

A COMPLETER PAR LA FAMILLE

Nom et prénom du représentant légal : Père Mère Tuteur

Situation familiale : célibataire concubin(e) marié(e) divorcé(e) veuf(ve) pacsé(e)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

RESERVE A LA DSDEN

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

TOTAL RESSOURCES :

Date d'effet

A COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGALVous-même

Nom et prénom : Père Mère Tuteur
 En activité professionnelle : OUI NON Profession :

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre pacsé(e)

Nom et prénom : le père la mère autre (préciser)
 En activité professionnelle : OUI NON Profession :

Les enfants à votre charge :

NOM ET PRENOM DES ENFANTS A CHARGE (y compris le candidat boursier)	Date de naissance	Etablissement scolaire ou universitaire fréquenté - Profession -	BOURSIER	
			OUI	NON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER (en cas de vérification de ressources)**Dans toutes les situations : une copie complète de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017**

<u>SELON VOTRE SITUATION</u>	<u>Pièces complémentaires à fournir</u>
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin (e).
En cas de changement dans votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018	Votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018 et attestation de paiement récente de la CAF.
En cas de changement récent (en 2019) de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale et attestation de paiement récente de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2018	L'attestation de paiement récente de la CAF indiquant les personnes à votre charge. Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement récente de la CAF.

A COMPLETER EN CAS DE VERIFICATION DE RESSOURCES

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :

REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS (DEMANDEUR)	CONJOINT CONCUBIN
PROFESSION	PROFESSION

1 - Travaillez – vous ?

- êtes-vous salarié :

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

2 - Etes-vous au chômage ?

Depuis quelle date :

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi
OU la notification de refus ou de fin de droit).

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

3 - Etes-vous pensionné(e) ?

Depuis quelle date :

Invalidité, maladie Retraite civile ou militaire
(Joindre un justificatif précisant la date d'entrée en invalidité ou en retraite).

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

4 - Etes-vous en grave maladie/affection de longue durée ?

Depuis quelle date :

(Joindre une attestation de l'assurance maladie)

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

5 - Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?

Depuis quelle date :

(Joindre toute pièce officielle précisant la résidence des enfants).

OUI NON

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

||_|_|_|_|_|_|

6 - Etes – vous veuf(ve) ?

Date du décès du conjoint :

OUI NON

||_|_|_|_|_|_|

IMPORTANT :

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

- Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une amende de 2000 à 4000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi N° 68-690 du 31 juillet 1968, art.22) ; que toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande.

- Je m'engage à faire connaître à l'Administration tout changement important (positif ou négatif) qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date :

Signature du responsable légal :

Date limite de dépôt de dossier : 17 octobre 2019
(sauf pour les transferts intervenant en cours d'année scolaire)

OBSERVATIONS :

Date :

Visa du chef d'établissement :

Pour les transferts à l'intérieur de l'académie, le visa sera celui du chef de l'établissement d'accueil qui transmettra ensuite cet imprimé à la DSDEN de Vaucluse.

Pour les transferts à l'extérieur de l'académie, le visa sera celui du chef de l'établissement d'origine qui transmettra ensuite cet imprimé à la DSDEN de Vaucluse.

